



## **- Matériel Pony-Games -**

### **Conditions de location**

Le matériel de Pony-Games est la propriété du CRE PACA, ils sont entreposés au CE de Miramas (Chemin du Foulon, 13140 Miramas).

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, ils seront loués aux clubs (de PACA). Les clubs en faisant la demande de prêt s'engagent à respecter l'intégralité des règles suivantes :

1. **Demande en remplissant le formulaire : [ICI](#)**
2. **S'acquitter du montant de la location : 50€ par 1 jour. Chèque à l'ordre du CRE PACA à envoyer (**IMPERATIVEMENT AVANT LA RECUPERATION DU MATERIEL**) au Comité Régional d'Equitation PACA 298 av du club hippique 13090 Aix en Provence, ou par **VIREMENT** (souhaité).**
3. **Demande de rdv auprès de [Sabine BARBIER \(06 59 06 70 73\)](#) pour le retrait et le retour du matériel.**
4. **Compléter le contrat de location prévu à cet effet, ainsi que son annexe (tableau du matériel) afin de le remettre à la personne référente lors du retrait,**
5. **Chèque de caution de 500€ à l'ordre du CRE PACA à remettre à Sabine BARBIER ou un membre de la commission Pony Games en échange du matériel,**
6. **En cas de multiples demandes pour une même date, la priorité sera donnée au club qui souhaite utiliser le matériel pour un concours,**
7. **En cas de détérioration** (qui n'est pas liée à l'utilisation du matériel au cours de l'événement) ou de perte d'éléments **la facturation sera faite au nom du club emprunteur,**
8. **En cas de non-remboursement des éléments manquants ou cassés, le chèque de caution sera encaissé en totalité,**
9. **Le matériel doit avoir été nettoyé avant d'être restitués.**

**En cas de non-respect d'une ou plusieurs de ces règles, le CRE se réserve le droit de refuser les futures demandes de prêt du club concerné.**

